

TEMPS DE TRAVAIL

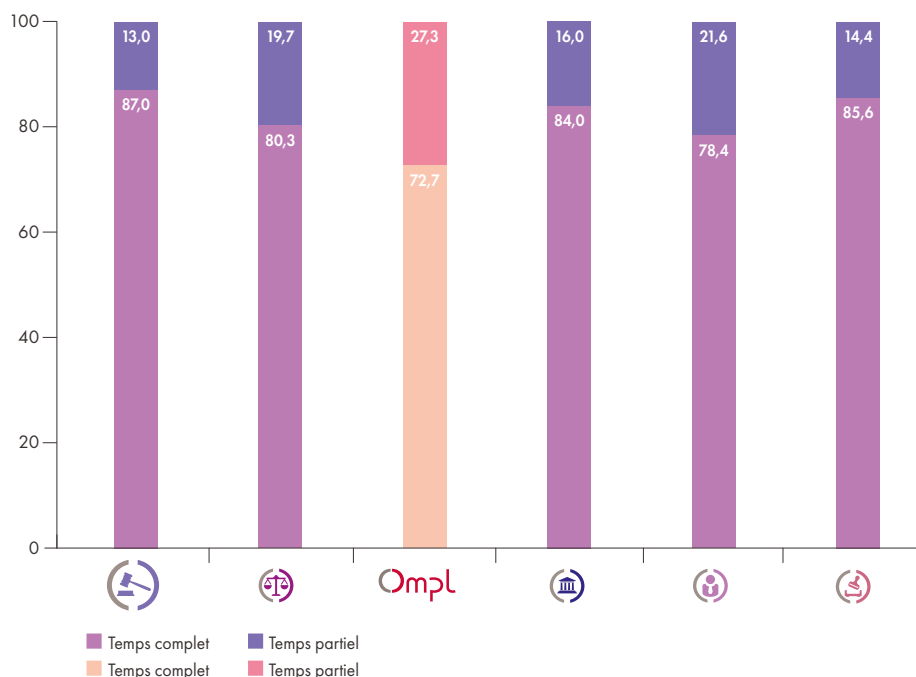
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE TEMPS COMPLET

- Au sein de la branche, près de 9/10e des salariés travaillent à temps complet (87 %). Cette proportion est élevée par rapport à celle observée dans l'ensemble du champ privé de l'économie nationale hors intérim (82,2 % en 2021 selon l'INSEE). En outre, elle est supérieure à la moyenne du secteur (80,3 %).
- Au niveau du secteur, la répartition des temps de travail est assez différente de celle de la branche. En effet, les contrats à temps complet sont moins fréquents (- 6,7 points) et inversement pour le temps partiel.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



Secteur juridique

Branche professionnelle



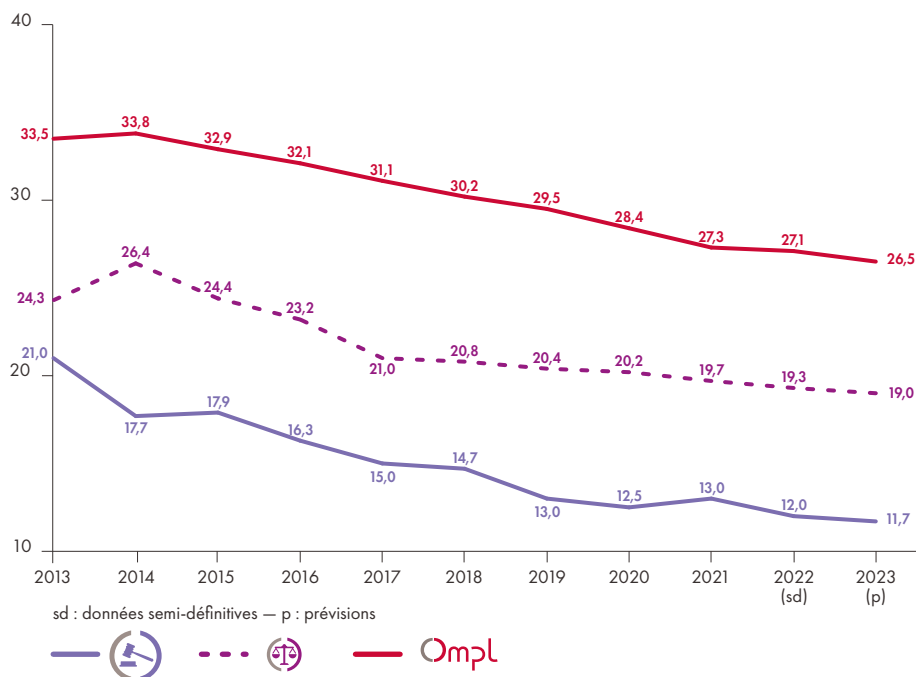
Offices de commissaires-priseurs
et sociétés de ventes volontaires
de meubles aux enchères publiques



REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2013, les données montrent que le taux de salariés à temps partiel tend à reculer jusqu'en 2021. Il diminue de - 8 points.
- Les prévisions pour les années 2022 à 2023 anticipent le maintien de cette tendance.
- Sur l'ensemble de la période (2013 à 2023), la part des contrats à temps partiel au sein de la branche diminue plus fortement (- 9,3 points) que celle du secteur (- 5,3 points).

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



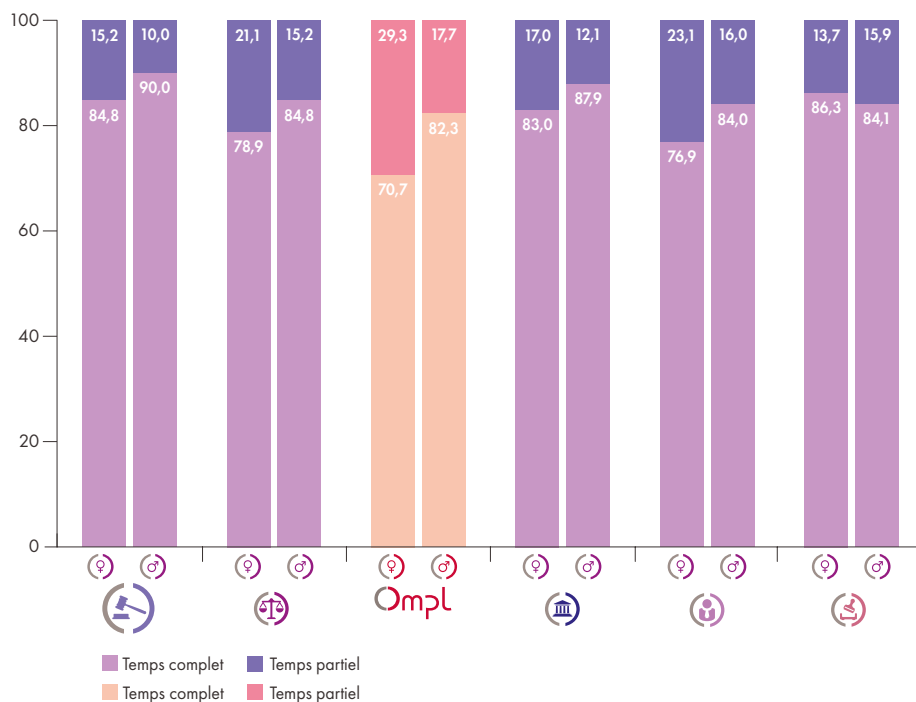
Sources : Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

- Dans la branche, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Elles sont 15,2 % dans ce cas, soit un différentiel de + 5,2 points par rapport aux hommes.
 - Au niveau du secteur, la fréquence des contrats à temps partiel est plus marquée pour les femmes. Elles sont 21,1 % à travailler dans le cadre de ce type de contrat. Le différentiel entre les genres est sensiblement équivalent à celui de la branche.
- La proportion de temps partiel est supérieure de + 5,9 points chez les femmes.

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



HAUSSE DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

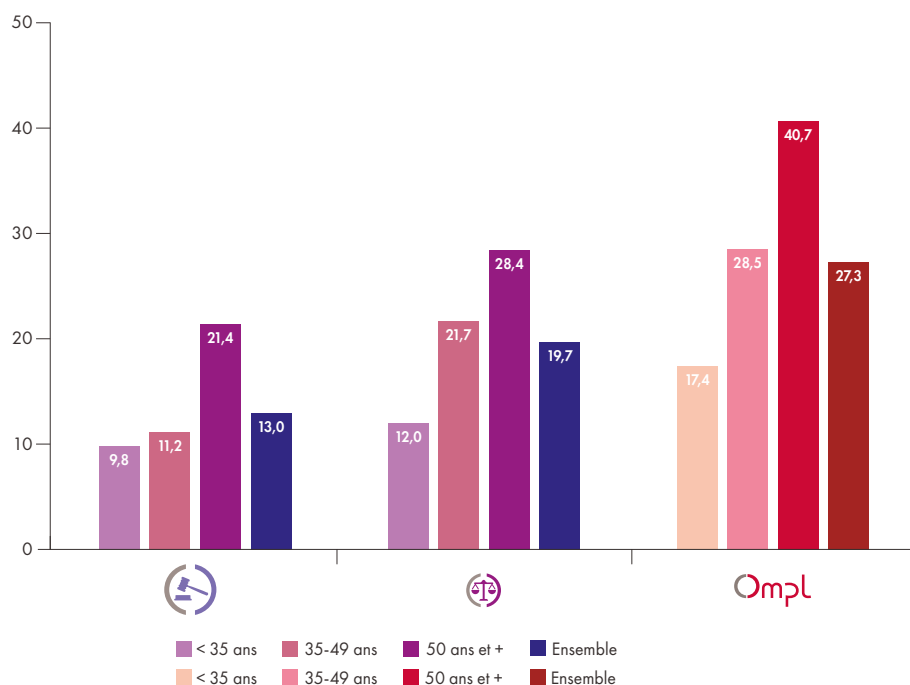
- Dans la branche, le temps partiel concerne moins du quart des salariés de 50 ans et plus (21,4 %). Cette proportion est supérieure de + 10,2 points à celle de la classe d'âge intermédiaire (11,2 %) et beaucoup plus marquée que celle des salariés de moins de 35 ans (9,8 %).

Le différentiel entre les deux tranches d'âge les plus éloignées est de 11,6 points.

- Au niveau du secteur, la répartition entre les tranches d'âge est sensiblement différente de celle de la branche, notamment pour les salariés de 35 à 49 ans et de 50 ans et plus.

Ils sont respectivement 21,7 % et 28,4 % à travailler à temps partiel.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Au niveau de la branche, le temps partiel est plus développé chez les employés (14,3 %). Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (10,8 %) et les ouvriers (10,8 %).

- Au niveau du secteur, le temps partiel est surreprésenté dans toutes les catégories sociales et notamment chez les ouvriers (58,3 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			
Cadres	10,8	12,9	28,0
Professions intermédiaires	14,2	17,1	22,0
Employés	14,3	19,6	28,0
Ouvriers	10,8	58,3	54,2
Ensemble	13,0	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, la part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :

- maximale pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (22,5 %) ;
- minimale pour la Corse (0 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	13,6	23,2	31,3
Bourgogne-Franche-Comté	10,4	24,6	31,9
Bretagne	8,7	17,1	28,4
Centre-Val de Loire	17,1	19,9	26,9
Corse	0,0	27,5	24,9
DOM regroupés	7,7	19,3	22,2
Grand Est	13,9	20,9	31,7
Hauts-de-France	14,3	21,3	30,3
Île-de-France	11,2	14,4	20,5
Normandie	13,2	24,2	27,8
Nouvelle-Aquitaine	12,7	24,4	26,6
Occitanie	18,6	25,1	30,0
Pays de la Loire	14,7	23,3	28,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	22,5	23,7	28,2
Ensemble	13,0	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.